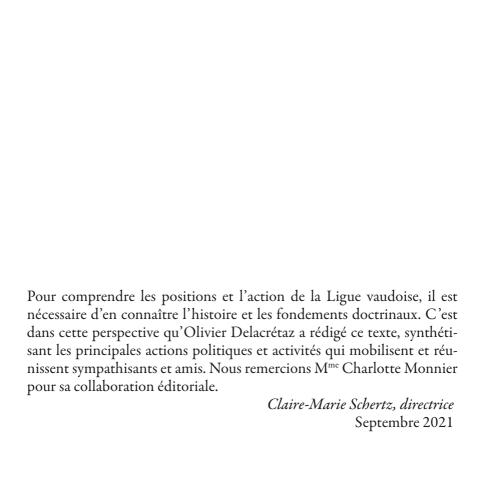
Olivier Delacrétaz

NOTE SUR LA LIGUE VAUDOISE



CAHIERS DE LA RENAISSANCE VAUDOISE



Note sur la Ligue vaudoise

Vaudois d'abord

En 1918, à l'issue de la Grande Guerre, le sentiment prévaut dans le monde officiel que cette confrontation militaire aura été la dernière, « la der des der ».

D'autres, moins optimistes, jugent que le déséquilibre européen a été verrouillé plutôt que résolu par le Traité de Versailles. Humiliant une Allemagne qui reste forte et populeuse, ce traité est gros de nouveaux affrontements, tandis qu'à l'Est, la révolution russe a pourvu le communisme international d'une base politique et territoriale puissante.

Ces réalistes – connaissant la suite, nous avons le droit de les qualifier ainsi – ne voient pas, dans l'extension de la démocratie électorale et parlementaire à tous les Etats européens, une protection solide contre le retour de la guerre. D'ailleurs, les démocraties ne leur semblent pas moins bellicistes que les monarchies.

Dans notre Canton, trois jeunes gens insolents et batailleurs, qui ne craignent pas de se qualifier eux-mêmes de « réactionnaires », éprouvent les mêmes craintes: Marcel Regamey, Alphonse Morel et Victor de Gautard, camarades de gymnase puis étudiants en droit et futurs avocats. Victor de Gautard est né en 1904, les deux autres en 1905. Dans le prolongement politique du « gai combat » des *Cahiers vaudois* dont Ramuz avait rédigé le manifeste *Raison d'être* en 1914, ils s'affirment « Vaudois d'abord ».

Ils sont certes de fidèles Confédérés et leur attachement à l'indépendance de la Suisse et à sa neutralité armée est sans réserve. Mais cet attachement n'est pas premier. Il découle des exigences du bien commun vaudois, en particulier de la défense militaire de son territoire.

La démocratie moderne

Parallèlement à cette redécouverte de la patrie vaudoise, ils procèdent à une critique de fond du régime électoral, fondé sur une idéologie égalitaire, tantôt libérale individualiste, tantôt socialiste collectiviste. Cette idéologie divise le pays, substitue le bien particulier de chaque parti au souci du bien commun, désintègre les familles et les communautés intermédiaires au nom de l'égalité, remplace la représentation des intérêts par celle des opinions, fait prévaloir la loi du nombre en toute occasion.

Néanmoins, ce régime reste préférable à la guerre civile en ce que les dégâts dus aux affrontements électoraux sont limités dans le temps et l'espace, ainsi que dans le choix des moyens. La démocratie, bien que pourvue d'une légitimité à très court terme, permet tout de même d'assurer au pays un minimum de stabilité et d'ordre.

En ce sens, ils se plient aux décisions qui découlent des institutions démocratiques. Mais, logiquement, et même s'ils recourent de temps à autre aux instruments de la démocratie directe – référendum et initiative –, ils ne participent pas au jeu électoral, allant très tôt jusqu'à s'interdire par principe de formuler des recommandations. Cette réserve empêche qu'on les soupçonne de viser un autre but que le bien commun politique et, par conséquent, leur permet de s'allier occasionnellement et sans ambiguïté électorale avec n'importe quel parti, même très éloigné sur le plan des principes.

Ils empruntent à d'autres mouvements déjà existants des éléments de doctrine qui semblent répondre à leurs aspirations: Charles Maurras et son empirisme organisateur, la doctrine sociale de l'Eglise catholique romaine, les écrits sociaux du marquis de La Tour du Pin, les

réflexions de Gustave Thibon, de Georges Renard, de Marcel de Corte et bien d'autres.

Certains écrits de Ramuz jouent aussi un rôle dans cette période de formation, en particulier *Raison d'être*. Les lecteurs, les partis et la presse réagissent. La doctrine se fraie peu à peu son propre chemin, à travers les débats et les expériences.

Recherche historique

Les fondateurs de la Ligue vaudoise, plutôt que de réfléchir vainement au régime qui serait le meilleur pour tous les pays de la terre, ont recherché le système le plus conforme à la nature du Pays de Vaud et à ses mœurs. Ce fut la grande leçon de Charles Maurras, créateur et animateur de l'Action française et du journal du même nom, royaliste français, théoricien du nationalisme intégral, écrivain, poète, penseur et pamphlétaire. Corollairement, celui-ci les dissuade de se lier à une quelconque internationale blanche conservatrice ou réactionnaire.

Inspirés par cette idée que les choses se perpétuent selon le principe qui les a fait naître, ils vont tenter de définir des institutions politiques conformes au génie du Pays de Vaud en étudiant les circonstances historiques de sa création et de son développement.

Ce n'est pas chose aisée car, à l'époque, l'histoire vaudoise est déformée par une perspective unitaire suisse : le sentiment courant est que le Pays de Vaud a été créé par l'invasion des Bernois en 1536. D'autres disent même 1803, date de son entrée en tant qu'Etat souverain dans la Confédération suisse.

La représentation qu'on se donne de l'histoire de son pays n'est certes jamais exempte d'affectivité romantique, d'idéologie et de volonté démonstrative. Mais le point de vue national explicite, c'est-à-dire la recherche historique fondée sur l'examen raisonnable du destin

d'une communauté historique, de ses forces et faiblesses, de ses heurs et malheurs, donne sans doute l'image la plus ample et la plus droite de la réalité. C'est elle qui permet d'intégrer le mieux les approches thématiques, l'histoire des idées, par exemple, celle des mœurs et de la vie quotidienne, le récit des batailles, le développement économique.

Les recherches des fondateurs d'Ordre et Tradition, et surtout celles de leur ami Richard Paquier, les conduisent à remonter plus haut, au XIII° siècle et à l'œuvre de Pierre II de Savoie, dit « le petit Charlemagne ». Ils constatent que celui-ci a entrepris le rassemblement des terres vaudoises d'une façon étonnamment cohérente, et qu'il l'a fait non comme une suite de l'expansion de la maison de Savoie, mais comme un acte autonome et visionnaire. Cadet de sept enfants, Pierre II n'avait en principe aucun espoir de devenir un jour le chef de cette maison. C'est donc bien sa propre principauté qu'il se crée en unissant les terres et les personnes.

Cette thèse pouvait apparaître comme une récupération de l'histoire au service d'une idéologie nationaliste vaudoise. Avec le temps, toute-fois, des recherches approfondies, conduites en dehors des milieux de la Ligue vaudoise, l'ont confirmée pour l'essentiel. La thèse originelle a bien entendu subi des correctifs, dus notamment à une sous-estimation par les historiens du caractère autonome du rassemblement territorial entrepris pas Pierre II.

Débuts politiques

Revenons à nos trois mousquetaires. Leur première intervention publique est une lettre à la *Gazette de Lausanne*. Elle répond à un article de Georges Rigassi paru le 11 juin 1926, selon lequel on ne pouvait pas être un Suisse sans être démocrate. Leur lettre critique sans ménagement les tares du système. Les réactions ne manquent pas. Les provocateurs répondent et se font connaître du public.

Après une période de maturation doctrinale, durant laquelle ils créent, en 1926, les *Cahiers d'Ordre et Tradition* qui deviendront en 1935 les *Cahiers de la Renaissance vaudoise*, ils décident d'agir sur le plan politique. Si leur but lointain est de donner au Pays de Vaud les institutions qu'il mérite, ils estiment devoir aussi agir dans l'immédiat : le Canton existe et son bien commun n'attend pas. Ils s'engagent donc d'une part pour soutenir tout ce qui, dans le Pays de Vaud, est conforme à leurs principes sociaux et politiques et, d'autre part, pour conserver à l'Etat de Vaud souverain la plus grande autonomie légis-lative possible par rapport à la Confédération.

Le fédéralisme n'est donc pas pour eux une doctrine première, une conception générale de la société politique. Il est lié à la nature particulière de la Confédération suisse. C'est un équilibre délicat entre un pouvoir central aux attributions limitées et des Etats cantonaux, détenteurs du pouvoir originaire, mais trop petits pour s'assurer individuellement une défense militaire suffisante. Le combat fédéraliste consistera, tout en défendant l'indépendance fédérale, à conserver aux cantons tout ce qu'il n'est pas strictement nécessaire de déléguer à la Confédération pour garantir les souverainetés des cantons et l'intégrité de leur territoire.

Ce combat est d'autant plus lourd et inégal que l'Etat fédératif qui a succédé en 1848 à la Confédération d'Etats est de soi centripète. L'unanimité exigée pour toute modification de la structure fédérale a fait place à une simple majorité. Sans doute représente-t-elle un obstacle important à la centralisation, puisqu'il y faut la majorité des cantons et celle du peuple, mais à presque chaque votation, on voit des cantons contraints de se plier à des décisions qu'ils n'approuvent pas.

En 1931, paraît le premier numéro de *La Nation*, mensuel d'abord, puis bimensuel dès 1944.

En 1933, le groupe Ordre et Tradition du départ s'étant étoffé, il s'allie à quelques hommes politiques vaudois, dont le futur conseiller

fédéral Paul Chaudet, pour lutter contre la mise en œuvre d'un impôt fédéral sur les vins. L'action aboutit et le projet est retiré. Ce premier combat politique a donné naissance à la Ligue vaudoise. A l'origine, donc, la Ligue vaudoise se veut une alliance entre le groupe Ordre et Tradition et des personnalités à la fois fédéralistes et membres d'un parti.

Par la suite, l'alliance en tant qu'institution disparaît et Ligue vaudoise devient le nom de combat du mouvement. Mais la volonté de collaborer avec des forces extérieures se renouvelle à chaque lutte, engendrant beaucoup d'amitiés individuelles avec les alliés occasionnels.

Une doctrine en marche

A côté de ses interventions publiques, *La Nation* continue un effort de réflexion doctrinale qui se prolonge dans les *Cahiers de la Renaissance vaudoise*. Cet effort n'a jamais cessé et se poursuit aujourd'hui encore, non seulement dans ces deux organes, mais aussi lors des Entretiens du Mercredi, rencontres hebdomadaires ouvertes au public et, depuis une dizaine d'années, annoncées dans *La Nation*.

La Nation affirme d'emblée, comme trame de fond de toutes ses réflexions intellectuelles, morales et politiques, la distinction entre le temporel et le spirituel: ni fusion à la manière musulmane, ni séparation laïciste. Cette distinction a constamment joué son rôle de référence, aussi bien dans la lutte contre la religion politique des années 70 que dans l'approche de l'islam et des initiatives sur les minarets et la burqua.

Il faut reconnaître qu'il n'en est pas de plus difficile à respecter: on penche toujours d'un côté ou de l'autre. Aussi cette distinction sera-t-elle constamment reprise et développée. Citons en particulier *Evangile et politique* de Marcel Regamey, publié en 1975, qui renouvelle le sujet en y incorporant les réflexions développées par Konrad

Lorenz sur l'agression intraspécifique dans son ouvrage *L'agression*, une histoire naturelle du mal (1969). Cet ouvrage fit l'objet d'une étude poussée lors du camp du Valeyres qui suivit sa publication.

Dans la perspective de la distinction entre le temporel et le spirituel, la communauté nationale constitue certes le plus vaste et le plus complet des biens temporels, mais elle est et reste de l'ordre du relatif. Elle ne justifie pas tout. Cette conception modérée protégera leur nationalisme de toute dérive totalitaire. C'est probablement à elle que la Ligue vaudoise doit de ne pas avoir été balayée du paysage politique d'après la guerre.

D'autres intuitions fondamentales accompagnent la distinction du temporel et du spirituel: la primauté du bien commun national, le plus grand des biens temporels; la distinction entre la souveraineté et la représentation des intérêts; la paix sociale dans le cadre de la communauté territoriale; et, sur le plan métaphysique, la menace permanente du mal qui érode, biaise, vicie, sclérose les plus belles réussites humaines.

Le seul fait de durer modifie le statut du mouvement auprès des autres forces politiques. La doctrine épouse mieux les contours de la réalité. La Ligue vaudoise fait peu à peu partie du paysage politique. Mais cette évolution ne modifie pas sa ligne en matière institutionnelle, notamment en ce qui concerne le fédéralisme, qui reste le garant de l'autonomie législative du Canton. La Ligue reste tout aussi fidèle à l'alliance helvétique neutre et armée qui garantit l'intégrité du territoire cantonal face à l'extérieur. Elle conserve intégralement sa conception communautaire et hiérarchique de la famille et de la société, sa vision corporatiste ou, à défaut, syndicaliste en matière économique. Elle continue de critiquer les vices constitutifs de la démocratie égalitaire: désintégration des communautés intermédiaires et isolation consécutive de l'individu, seul face au pouvoir étatique, division du pays en partis, clientélisme, souveraineté du nombre, centralisation, étatisme, internationalisme.

Le Centre Patronal

La création, en 1940, des Groupements patronaux vaudois (qui devinrent plus tard la Fédération patronale vaudoise) et du Centre patronal est d'emblée saluée avec enthousiasme par la Ligue vaudoise. N'étant lié à aucun parti et ne bénéficiant d'aucune subvention étatique, le Centre patronal peut défendre sans compromis une conception résolument syndicaliste des relations de travail, aussi éloignée de l'individualisme libéral et de l'étatisme socialiste que de la lutte des classes. Il plaide avec énergie et efficacité pour la défense des souverainetés cantonales. Des relations personnelles lient les deux institutions dès l'origine.

Après la guerre

La durée est l'écueil sur lequel tous les mouvements similaires se sont échoués. La prise de conscience du rôle de la durée est peut-être plus facile pour les fondateurs de la Ligue vaudoise, dans la mesure où leur intérêt de la première heure pour l'histoire les a rendus sensibles au temps long propre à la politique.

En 1945, dans le but de préparer la relève de la réflexion et de l'action, ils créent le « camp de Valeyres », ainsi nommé parce qu'il a lieu, durant 50 ans, dans le domaine d'Alphonse Morel à Valeyres-sous-Rances. Il s'agit d'une retraite de deux semaines où l'on travaille la vigne le matin et traite l'après -midi et le soir toutes sortes de sujets politiques, philosophiques, théologiques, historiques ou littéraires. Un office œcuménique commence et clôt chaque journée. Valeyres est ouvert principalement mais non exclusivement aux étudiants. Il continue aujourd'hui, selon la formule initiale, à peine modifiée.

Après la guerre, la Ligue vaudoise s'engage à fond dans l'« Action pour la réforme du fisc fédéral ». Il s'agit de faire en sorte que les cantons soient les maîtres de la fiscalité, et participent aux frais de la

Confédération par l'octroi à celle-ci de « contingents cantonaux » d'argent. Malgré un succès d'estime, l'idée, reprise par les chambres, échoue en votation populaire en 1950.

Deux mauvaises affaires

Deux affaires délicates menacent l'existence même de la Ligue vaudoise mais, finalement, la renforcent. La première est l'« Affaire des deux cents ». Il s'agit d'un mémoire, remis au Conseil fédéral le 15 novembre 1940, signé par sept personnalités suisses alémaniques et contresigné par cent soixante-six autres, dont MM. Marcel Regamey et Alphonse Morel. Le but de ce « manifeste » est d'obtenir du Conseil fédéral une attitude rigoureuse à l'égard des excès de la presse pour éviter de porter atteinte à la crédibilité de la neutralité absolue de la Suisse à l'égard de tous les belligérants. Dans sa réponse, le Conseil fédéral juge qu'il ne peut donner suite. Le texte intégral du mémoire est expédié au début de 1941 aux principaux organes de la presse suisse ainsi qu'aux parlementaires fédéraux des partis bourgeois, sans réaction de leur part... jusqu'en 1946. Dans l'ambiance d'après-guerre, la chasse aux collaborateurs réels ou supposés est pratiquée non seulement par la gauche, mais aussi par la presse bourgeoise. On publie les noms des signataires avec des commentaires horrifiques sur leur volonté d'alignement sur le troisième Reich. La Ligue vaudoise réagit avec vigueur, reprenant les faits, publiant les textes et les commentant dans un numéro spécial de La Nation, rapidement épuisé et réédité. Elle n'a pas de peine à démontrer que le monde officiel et la presse avaient été mis au courant en 1941, qu'aucun signataire n'était frontiste, que les signataires du Mémoire étaient des patriotes, qu'ils en avaient aux excès de la presse et non à la liberté de la presse en général et que, dans tous les cas, prétendre que leur Mémoire en appelait à une entrée de la Suisse dans l'Ordre nouveau était une pure affabulation.

La deuxième affaire, plus modeste, est la plainte en diffamation déposée par M. Regamey contre M. Roger Gauthey, rédacteur de l'organe popiste (communiste) la *Voix ouvrière*. Celui-ci l'avait, à la suite de l'affaire des deux cents, traité d'« ex-candidat gauleiter ».

Condamné à une amende de cinq cents francs par le Tribunal de simple police du district de Vevey, M. Gauthey recourt au Tribunal cantonal, qui casse le jugement pour vice de forme, en l'occurrence une imprécision du procès-verbal d'audience. L'affaire ayant été renvoyée au Tribunal d'Aigle, celui-ci confirme le premier jugement, condamne M. Gauthey à payer une amende de quatre cents francs et alloue trois cents francs au plaignant. Nouveau recours au Tribunal cantonal dont la Cour de cassation réduit l'amende à deux cents francs, considérant qu'il n'y avait que diffamation et pas calomnie dans l'article incriminé. Contestant cette interprétation, le ministère public recourt, dans le sens des plaignants, au Tribunal fédéral. Celui-ci admet le recours et l'affaire retourne au Tribunal cantonal qui confirme le jugement du Tribunal d'Aigle. M. Gauthey recourt encore au Tribunal fédéral, puis retire son recours.

L'initiative pour le retour à la démocratie directe

En 1945, la Ligue vaudoise lance l'initiative « Pour le retour à la démocratie directe » (art. 89 bis de la Constitution), visant à supprimer les pleins pouvoirs accordés au Conseil fédéral par le souverain dans les années 1930. Après la guerre, en effet, le pouvoir fédéral s'était gardé la compétence de promulguer des arrêtés législatifs ou constitutionnels urgents, c'est-à-dire non soumis au contrôle ordinaire du peuple et des cantons. Le président du comité d'initiative est le futur conseiller fédéral Paul Chaudet. Le secrétaire est Philibert Muret, membre de la Ligue vaudoise.

L'originalité de l'initiative est qu'elle conserve aux autorités fédérales la possibilité de prendre des mesures urgentes tout en réintroduisant le contrôle ordinaire de la démocratie directe. Simplement,

ce contrôle est différé d'une année, durant laquelle les mesures jugées indispensables pourront porter leur effet et faire valoir leur utilité. Le principe de l'urgence est ainsi respecté, les droits du peuple et des cantons aussi.

Cette initiative est doublée d'une seconde visant la radiation des mesures prises durant la guerre en vertu des pleins pouvoirs. Les signatures de l'une et l'autre initiatives sont recueillies et déposées en 1946. L'administration fédérale d'alors proclame que le mécanisme est inapplicable et le monde officiel repoussera cyniquement la date du vote jusqu'en 1949. Le peuple et les cantons n'en acceptent pas moins les deux initiatives.

La réalité confirmera leur vote: l'article 89 bis se révélera à ce point utile qu'il subsistera à travers tous les remaniements constitutionnels ultérieurs. La révision totale de 1999 l'a conservé et en a fait son article 165.

Le combat continue

En 1954, la Ligue vaudoise lance une initiative pour doter le gouvernement vaudois d'un Département de la présidence chargé d'assurer l'unité à l'intérieur de notre gouvernement (échec). Il faudra attendre la révision totale de la Constitution cantonale de 2003 pour que l'idée soit introduite, sous la forme à vrai dire tronquée d'un renforcement et d'une prolongation à toute la législature de la fonction présidentielle. Le Département qui ne s'occuperait que de la présidence, c'està-dire de la coordination des autres départements, des relations extérieures du Canton et de la chancellerie, reste à créer.

Les Cahiers de la Renaissance vaudoise

En 1960, Bertil Galland transforme la revue des *Cahiers de la Renais*sance vaudoise en une véritable maison d'édition. Il publie Jacques Chessex, Maurice Chappaz, Anne-Lise Grobéty, Jean-Marc Lovay, pas mal d'auteurs jurassiens, ainsi qu'un essai de Marcel Regamey, Le Mythe du Golfe. Il fonde la collection « Ecriture », largement ouverte aux écrivains romands. L'accent porté sur la littérature deviendra principal, sans que la politique ne soit mise de côté: citons en particulier L'objection de conscience, du pasteur Henri Chavannes sur, ainsi que Le Jura des Jurassiens, textes réunis par Roland Béguelin, qui sera un acte politique de la plus haute importance pour l'accession du Jura au statut d'Etat cantonal. Cette publication est en quelque sorte le prolongement politique et littéraire de l'avis de droit rédigé par MM. Marcel Regamey, Philibert Muret et André Manuel à la demande du Rassemblement jurassien, concluant à la légitimité de la revendication des autonomistes jurassiens. Portrait des Vaudois, de Jacques Chessex, est une publication littéraire mais aussi, indirectement, politique. La gauche et la droite, de Marcel Regamey sera le cinquantième cahier.

La synthèse tentée par Galland entre la Ligue vaudoise et les nombreux écrivains dont il publie les œuvres ne se fait pas réellement. En 1971, après avoir publié quarante-huit ouvrages (N° 36 à 83), il fonde ses propres éditions emmenant avec lui un certain nombre de ses auteurs, ainsi que la collection Ecriture. Il arrête l'édition en 1983. « Ecriture » continuera indépendamment jusqu'en 2005, à sa 63° livraison.

Les Cahiers continuent de publier sous la direction d'Olivier Delacrétaz. L'accent principal est à nouveau mis sur les ouvrages doctrinaux, politiques et historiques. Parmi 26 publications, citons notamment *Evangile et politique*, de Marcel Regamey, *L'Université et le pouvoir*, de Jean Delacrétaz, *Le service civil, mythe dangereux*, de Philippe Gardaz, *Etudes fédéralistes*, par Marcel Regamey, Olivier Delacrétaz, Louis Mayer et Laurent Trivelli, *La formation de l'Etat dans les six cantons romands, de l'an mille à la Révolution*, de Marcel Regamey, etc.

Yves Gerhard reprend en 1985 la direction des Cahiers, qu'il assumera jusqu'en 2009. Parmi les 37 publications qu'il a dirigées, citons les Mélanges Marcel Regamey, Par quatre chemins, de Marcel Regamey, La Suisse et l'ONU, ouvrage collectif, Pas d'armée, pas de Suisse, ouvrage collectif dirigé par Jean-Luc Addor, Les conditions de la survie, ouvrage collectif dirigé par J.-Ph. Chenaux, Le goût du bien commun, d'Olivier Delacrétaz, Le Chemin de Marcel Regamey, ouvrage collectif et La plume de Marcel Regamey, florilège d'articles, ainsi que les Œuvres de Paul Budry et sa biographie (5 volumes), etc.

Benoît Meister lui succède. En 2011, il publie *Lettre aux parents de mes élèves*, de Jean-Blaise Rochat, en 2013, *Servir pour être libre*, ouvrage collectif, et en 2015, *Le temps de la patience*, un recueil d'articles théologique de Marcel Regamey, .

Claire-Marie Schertz reprend la direction des *Cahiers* en 2017. Elle publie, la même année, *Septante*, un recueil d'articles d'Olivier Delacrétaz, et, en 2018, *Suivez le guide, Balade historique à travers le vieux Lausanne*, d'Ernest Jomini.

On trouve le catalogue complet et l'actualité des *Cahiers de la Renais*sance vaudoise en ligne (www.ligue-vaudoise.ch/cahiers).

Combats politiques

En 1975, au nom des souverainetés cantonales, la Ligue vaudoise s'oppose aux articles conjoncturels qui auraient pour conséquence de supprimer le référendum populaire fédéral en matière économique. Elle propose, mais en vain, une version améliorée du 89 bis: l'idée est d'introduire un laps de trois mois entre une décision du Conseil fédéral entrant immédiatement en œuvre, et la décision parlementaire de recourir au droit d'urgence. C'est un échec. En 1976, elle combat la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Ce succès réveille les énergies politiques.

En 1977, Olivier Delacrétaz succède à Marcel Regamey comme président de la Ligue vaudoise, de *La Nation* et des *CRV*.

En 1978, la Ligue vaudoise lance l'un des trois référendums contre la Police fédérale de Kurt Furgler (aboutissement; succès dans tous les cantons). Elle échoue au stade de la récolte des signatures, en revanche, dans le référendum contre la deuxième tranche de la révision du droit de famille (filiation); elle échoue aussi, devant le peuple, contre la deuxième tranche (régime matrimonial et effets généraux du mariage).

En 1980, elle assure le secrétariat de la campagne contre le décret sur la réforme scolaire (succès). En 1985 le cahier de combat Les linguistes sont-ils un groupe permutable? connaît un succès foudroyant, mais ne suffit pas pour renvoyer la méthode structuraliste Maîtrise du français « au pilon », comme le demandait La Nation depuis plusieurs années. En 1996, elle assurera encore le secrétariat du référendum contre EVM, Ecole vaudoise en mutation, qui obtiendra plus de 17 000 signatures mais échouera devant le peuple.

Marcel Regamey meurt le 23 juin 1982. Les jeunes de la Ligue vaudoise se réunissent à la mi-novembre pour un week-end de deux jours à La Faraz, en dessus de Chardonne. Ils décident de publier d'un ouvrage collectif affirmant leur volonté de continuer à travailler dans le sens indiqué par leur fondateur. Ce sera le premier « Contrepoisons ». Le rendez-vous de La Faraz a fêté sa trentième-neuvième édition en 2020, mais sur Skype. Le quarantième se prépare.

La Ligue vaudoise s'oppose à l'adhésion de la Suisse à l'ONU en 1986 (succès), puis en 2002 (échec).

En 1992, la Ligue vaudoise représente dans le Canton la seule opposition structurée à la signature du Traité sur l'espace économique européen. Le gros ouvrage qu'elle publie à cette occasion, *EEE*, *la nébuleuse*, de Pierre Bolomey et Olivier Delacrétaz, est une référence

pour les opposants (échec dans le Canton, succès fédéral). En 1996, à la suite de deux articles de *La Nation*, elle se retrouve, sans l'avoir cherché, à la tête de l'opposition à l'article 261 bis, dit « loi anti-raciste ». Dans un contexte hostile et marqué de passion, la Ligue vaudoise conduit une campagne strictement argumentative qui lui vaut d'être invitée dans les milieux les plus passionnément favorables à cet article. En particulier, la LICRA invite le président de la Ligue vaudoise à s'exprimer sur la question. Le débat débouche sur une publication intitulée *L'universel enraciné*, d'Olivier Delacrétaz. La loi est acceptée en votation populaire. En 2010, deux rédacteurs de *La Nation* seront dénoncés sur la base de cette loi pour avoir contesté certaines affirmations officielles concernant la guerre de Yougoslavie dans le cadre d'une série de quatre articles consacrés à la manipulation de l'opinion comme arme de guerre. Le juge d'instruction conclut par un non-lieu, tout en mettant les frais de justice à la charge des accusés.

En 2002, la Ligue vaudoise mène le combat contre la fusion des cantons de Vaud et Genève. Succès: l'initiative est rejetée par les trois quarts des électeurs, tant dans le Canton qu'à Genève. Le quart restant trouble sa satisfaction.

En 2004, elle lance une initiative cantonale visant à donner aux communes vaudoises un droit de référendum sur le plan cantonal. Le texte en est le suivant :

Article 84, alinéa 4 (nouveau)

La demande de référendum aboutit également si elle a recueilli, dans un délai de quarante jours dès la publication de l'acte, le soutien d'un dixième des communes, arrondi à l'unité supérieure. La décision de soutenir la demande est prise par la municipalité.

L'initiative aboutit, mais échoue devant le peuple malgré le soutien de plus de cent syndics. Les initiants ne parviennent pas à sauter l'obstacle des grosses communes, en particulier la capitale, qui ne voient aucun intérêt à ce que les petites aient autant de poids qu'elles, même s'il ne s'agit pas d'un poids décisionnel. L'Union des communes vaudoises, sur laquelle elles exercent une forte influence, et contrairement à l'Association de communes vaudoises, refuse de soutenir « La parole aux communes ». La messe est dite.

En 2009, la Ligue vaudoise assure le secrétariat de l'un des deux référendums lancés contre l'introduction du principe de Cassis de Dijon dans la législation suisse. La récolte échoue de peu. Echec d'autant plus fâcheux que tous les milieux proches des paysans qui ont refusé de soutenir énergiquement le référendum ne trouvent pas assez de larmes pour déplorer les effets catastrophiques de la mise en œuvre de cette décision irréfléchie de M^{me} Doris Leuthard.

En 2009 également, à la suite d'un séminaire particulièrement fréquenté, elle prend position contre l'interdiction des minarets, principalement pour des motifs fédéralistes, jugeant qu'en matière de relations entre l'Etat et la religion, les cantons doivent rester les maîtres, comme le reconnaît la Constitution fédérale (art. 72 Cst.). L'initiative n'en est pas moins acceptée sur le plan fédéral.

En 2013, la Ligue vaudoise tient le secrétariat de campagne romand et organise les opérations de terrain en Pays de Vaud contre l'initiative du Groupe pour une Suisse sans armée cherchant à abolir l'obligation de servir. Elle organise cinq-cinq stands à travers tout le Canton. 65,9 %. des Vaudois rejettent l'initiative.

2021, ça continue!

En 2021, Félicien Monnier, né en 1988, avocat, capitaine d'infanterie, succède à Olivier Delacrétaz à la tête de la Ligue vaudoise.

La Nation tire à 2000 exemplaires, avec environ 1700 abonnés payants. Son staff de rédacteurs est d'environ trente personnes. La

plus jeune a vingt-trois ans, la plus âgée, nonante. Il arrive souvent que des personnes extérieures au mouvement y collaborent.

Les *Cahiers de la Renaissance vaudoise* s'apprêtent à lancer une nouvelle collection sur les liens entre écologie et politique. « Pagus. De la terre au pays » démarrera en automne 2021, avec trois nouveaux cahiers.

Les Entretiens du mercredi, ouverts à tous, réunissent chaque semaine entre quinze et trente personnes. On y rencontre des personnes de tous horizons, parfois très éloignés de la doctrine défendue et illustrée par la Ligue vaudoise. Suspendus durant la pandémie, ils ont repris en septembre.

Sur la chaîne Youtube de la Ligue vaudoise nouvellement créée, plusieurs vidéos ont été mises en ligne sur des thématiques telles que « Fédéralisme et souverainisme en Suisse », « Communauté et bien commun » ou encore les actualités du fédéralisme depuis fin 2020. D'autres vidéos suivront, présentant les points principaux de sa doctrine.

Quant au camp d'été de Valeyres, il vient de terminer une excellente septante-septième édition. Avec huit jeunes « nouveaux », il manifeste la vitalité du Mouvement.